



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	52

Date de convocation

12 décembre 2024

**Eau Assainissement – GEPU -
Marché de travaux secteur
Jules Nadi à Tain l'Hermitage**

**N° de la délibération
2024-775**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1°,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que la compétence « assainissement » relève de la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO et qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité du système d'assainissement de Tain l'Hermitage établi dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2020 (SAFEGE),

Considérant que parallèlement la commune de Tain l'Hermitage souhaite engager de manière concomitante un marché de travaux de voirie et d'aménagement de rues du centre-ville, portant sur l'Avenue Jules Nadi, la rue Commandant Noir, la route de Larnage, la rue Louis Pinard,

Considérant que l'ensemble de ces travaux constitue un projet global d'aménagement travaux (travaux d'aménagement de surfaces, renouvellement de réseaux EU, EP et AEP, mise en séparatif) et relève simultanément de la compétence des 2 maîtres d'ouvrage.

Considérant qu'une coordination étroite est nécessaire puisqu'ARCHE Agglo doit réaliser les travaux sur réseaux enterrés avant que la Commune réalise les travaux d'aménagement de voirie en surface,

Considérant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (co-maîtrise d'ouvrage) entre la ville et l'Agglo, et réciproquement, pour la réalisation des 2 marchés de travaux

Considérant qu'il revient à ARCHE Agglo d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage du marché de travaux sur réseaux enterrés,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 septembre 2024 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur pour lancer une consultation selon une procédure adaptée pour des travaux de mise en conformité des réseaux humides des rues commandant noir, Louis Pinard, de l'avenue Jules Nadi, du Giratoire Pinard et de la route de Larnage sur la commune de TAIN L'HERMITAGE pour le compte d'ARCHE AGGLO ;

Considérant que pour des raisons opérationnelles, le marché comprend les tranches de travaux résumées ci-dessous,

- Tranche ferme : Rue Louis Pinard route de Larnage Avenue Jules Nadi Giratoire Pinard
AEP rue Louis Pinard
EP route de Larnage et cours de l'école Jules Vernes
EU Giratoire Pinard école et avenue Jules Nadi
- Tranche optionnelle 1 : Parking école Jules Vernes
Bassin EP et réseau Parking de l'école.
- Tranche optionnelle 2 : Réseaux rue Commandant Noir
EU Rue commandant Noir
AEP rue Commandant Noir
EP rue Commandant Noir
- Tranche optionnelle 3 : Stationnement Rochegude
Réalisation de bassin EP stationnement Rochegude

Considérant que la procédure prévoyait les variantes obligatoires suivantes,

Variante Obligatoire 1 : Bassin dans le Parking école avec Puits Perdu (sur TO1).

Variante Obligatoire 2 : Bassin dans les stationnements devant l'espace Rochegude avec Puits (sur TO3)

Considérant que les variantes facultatives à l'initiative du candidat étaient autorisées concernant les Bassins enterrés (sur TO1 et TO3),

Considérant les critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confié au bureau d'études BEAUR, 10 rue Condorcet, 26100 ROMANS pour les travaux portés par l'agglo

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu que l'offre « variante facultative » du groupement SOGEA RA / BOISSET TP d'un montant de 595 052.90 € HT (toutes tranches confondues) est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la procédure adaptée relative aux travaux de mise en conformité des réseaux humides des rues commandant noir, Louis Pinard, de l'avenue Jules Nadi, du Giratoire Pinard et de la route de Larnage sur la commune de TAIN L'HERMITAGE pour le compte d'ARCHE AGGLO.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement SOGEA RA (mandataire) / BOISSET, les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo